

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Vendredi 03 Juin 2022**

OBJET : Création de postes -

Président : Monsieur Félix ISMAIN

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 03 Juin, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption des Procès-Verbaux des séances du Comité du 11 mars et 5 Avril 2022
2. Présentation du projet de mandature ainsi que le nouvel organigramme
Dossiers Finances
3. Révision de la cotisation annuelle de la CACEM
4. Pénalités de retard pour certains marchés
Dossiers Ressources Humaines
5. Création d'un Comité Social Territorial
6. Création de postes
7. Révision de la prime de sujétion des Gardes des Réserves Naturelles
Dossiers Economie Durable
8. Dossier FEADER : caractérisation du cochon créole
9. Convention spécifique INRAE/PNRM : caractérisation du cochon créole
10. Mission INRAE pour le génotypage du cochon créole
Dossiers Valorisation et Sauvegarde de la Biodiversité
11. Plan de financement : mise en œuvre des actions OGS n° D1.3 – B6.1 – A.2
12. Avis du PNRM sur le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale de la Caravelle
13. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – L. BEAULIEU – Monsieur F. ISMAIN -

Pour les Communes

→ Membres Titulaires : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON(Case-Pilote) – Mr J. MONFORT(Diamant) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds-Saint-Denis)- Mr J. DOMERGUE(François) – Mr J-L. GUIZONNE(Grand-Rivière) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) - Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) –Mr M. MICHALON(Marigot) -Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) - Mme K. SALIBER (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr E. JULTAT (Schoelcher) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin)-

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→Communes : Mr D. DELEPINE (Ducos) et Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mr F. ISMAIN(CTM) – Mr R. DULYMBOIS à Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) à Mr Gérard MONSTIN(Carbet) -

Membres titulaires absents

→CTM : Mesdames K. BERNABÉ – F. CARIUS – S. NORCA – C. EMMANUEL – N. LIMIER - Messieurs N. AZEROT -D. DINAL – E. DUFEAL - J-C ECANVIL – O. MARIE-REINE – M. NADEAU – J. ROSE -

→Communes : Mme L. BESUBE(Ajoupa-Bouillon)) – Mr L. DE GRANDMAISON(Fort-de-France) -Mr J. TABAR (Gros Morne) – Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mme A. APOCALE (Saint Esprit) – Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) -

→Communautés d'agglomération : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) – Mr L. CLEMENTE(CACEM) - Mr B. BIROTA (CAP NORD

Absents excusés : Mme M-A RAVIN (CTM) – Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) -

Invitée Excusée : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM.

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique.



PREFECTURE DE MARTINIQUE

- Vu** le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM ;
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique ;
- Vu** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu** l'avis du Comité Technique réuni le mercredi 25 mai 2022,
- Vu** le tableau des effectifs,

Considérant, que dans le cadre de l'actualisation et de la réorganisation des services du syndicat mixte du PNRM, des postes sont à créer.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

le Comité syndical

Article 1

Adopte la création des postes figurant dans le tableau ci-après :

Titulaire ou Contractuel	Intitulé de poste	Direction	Catégorie
Titulaire	Poste de responsable du service urbanisme et paysage	DBADT	A
Contractuel en contrat de projet	Chargé(e) de mission Atlas de la Biodiversité Communale	DBADT	A
Contractuel en contrat de projet	Chargé(e) de mission Education à l'Environnement sur les Réserves Naturelles (EERN)	DBADT	A
Contractuel sur un emploi – Permanent – Article 332-8-2°	Chargé de l'entretien des locaux	DGES	C
Contractuel en contrat de projet	Chargé de mission Développement culturel	DATEEC	A

Article 2

Autorise le Président du Syndicat Mixte à signer tous les actes individuels nécessaires à ces créations des postes et à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Article 3

Décide d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 au budget en vigueur et suivants.

Article 4

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le vendredi 3 juin 2022


Félix ISMAIN

